Je réalise le maintenance de mon installation via le service entretien du SDANC : la démarche

1. Signature d'une convention usager/SDANC

2. Le SDANC transmet les coordonnées de l'usager au prestataire

3. Le prestataire contacte l'usager pour fixer un RDV

4. Le prestataire réalise la maintenance <u>annuellement</u>

Dans le cas où des réparations/changements de pièces sont nécessaires, le prestataire propose un devis spécifique à l'usager et en cas d'acceptation, le règlement se fait directement par l'usager auprès du prestataire.

5. Le prestataire transmet la facture au SDANC

6. Le SDANC paie le prestataire

7. Le SDANC refacture la prestation à l'usager et lui facture une redevance « frais de gestion » de 12 €TTC